



Facturation rapportée 3 mois

Par **jonathan**, le **28/11/2011** à **16:26**

Bonjour,
employé ds une petite entreprise je viens de recevoir un contrat d'un nouveau client et il y a une clause que je ne sais pas .

condition de paiement :

le total des sommes correspondant à l'unité de facturation définie ci-dessus sera rapportée 3 mois pour permettre l'établissement d'une facturation mensuelle????

cela ss entend quoi ??? facturation à combien de jour???

merci